

Catégorie A | Portes

Aucun système d'étanchéité supplémentaire aux extrémités (chants/traverses) de la porte n'est requis.

Cette catégorie inclut les portes sans système d'étanchéité à ses extrémités, soit entre la porte et le bâti. Elle inclut également les portes ayant un système d'étanchéité incorporé, qu'il soit encastré ou visible, tout autour des extrémités de la porte. Là où les extrémités de portes paires sont contiguës, un astragale ou un système d'étanchéité approprié peut être exigé.

Ces portes sont admissibles pour utilisation dans un bâti « standard » de catégorie C ou dans un bâti « homologué » de catégorie C. Elles doivent être installées selon les instructions d'installation du fabricant de bâtis.

Toutes les portes désignées dans la catégorie A sont admissibles à porter l'étiquette « S » (ensemble Smoke & Draft Control) si elles sont installées dans un cadre homologué de catégorie H, incluant un joint d'étanchéité Smoke & Draft Control.

Catégorie B | Portes

Un système d'étanchéité supplémentaire aux extrémités de la porte est requis,

Cette catégorie inclut les portes avec un système d'étanchéité ajouté, soit à ses extrémités, soit sur son bâti homologué coupe-feu. L'ajout de ce système d'étanchéité ne requiert aucun usinage particulier à la porte ou au bâti. Se référer à la catégorie G pour la liste des fabricants.

Ces ensembles sont admissibles pour utilisation dans un bâti « standard » de catégorie C ou dans un bâti « homologué » de catégorie C. Elles doivent être installées selon les instructions d'installation du fabricant de bâtis.

Toutes les portes désignées dans la catégorie B sont admissibles à porter l'étiquette « S » (ensemble Smoke & Draft Control) si elles sont installées dans un cadre homologué de catégorie H, incluant un joint d'étanchéité Smoke & Draft Control. Se référer à la catégorie H pour la liste des fabricants.

Catégorie C | Bâtis homologués

Cette catégorie inclut les bâtis n'étant pas fabriqués selon la norme ANSI- A155.1/UL-63 (aluminium, bois, acier léger, bois d'ingénierie, etc.). Cette homologation fera référence à des types de portes spécifiques que chaque bâti est autorisé à recevoir. Voir à ce que chaque bâti respecte les conditions et limites permises.

Catégorie C | Bâtis standards

Cette catégorie inclut les bâtis fabriqués selon la norme ANSI- A155.1/UL-63, incluant ceux avec vitres transversales ou ceux avec imposte. Ces cadres sont autorisés à être utilisés pour des portes de catégorie A ou de catégorie B avec système d'étanchéité de catégorie G. Ces bâtis doivent avoir des ancrages pour les paires de portes. Cette homologation ne fera pas référence à des types de portes spécifiques puisque tous les types de portes sont admissibles.

Catégorie D | Ensembles de portes/bâtis

Cette catégorie inclut les portes et bâtis qui sont étiquetés conformes pression positive.

Catégorie E | Quincaillerie

Pour connaître les quincailleries homologuées, se référer au répertoire de produits pour bâtiment homologués de ITS. Les quincailleries avec la mention conforme à UBC-7-2-97/UL-10C seront aussi qualifiées pour utilisation en pression positive.

Catégorie F | Ensembles d'ouverture

Les produits homologués dans cette catégorie ont été évalués pour être utilisés dans un ensemble testé en pression positive avec des types de portes spécifiques et un ensemble d'ouverture spécifique. Se référer à chaque homologation individuelle pour connaître les limites dimensionnelles et les exigences spécifiques.

Se référer au répertoire de produits pour bâtiment homologués de ITS. Les quincailleries avec la mention conforme à UBC-7-2-97/UL-10C seront aussi qualifiées pour utilisation en pression positive.

Catégorie G | Systèmes d'étanchéité

Cette catégorie ne s'applique qu'aux systèmes installés sur le chantier. Les systèmes d'étanchéité de catégorie G sont conçus pour une utilisation avec des portes de catégorie B ou sur les chants serrure des portes de catégorie A seulement. Ces systèmes sont appliqués en surface sur le périmètre de la porte ou du bâti, ou encore sur le chant côté serrure.

Catégorie H | Garnitures d'étanchéité

Cette catégorie inclut les systèmes d'étanchéité installés en surface aux bâtis ou aux portes et les systèmes pour installation sur les chants côté serrure des ensembles de portes en paire ou à double issue.

Note : Cette catégorie couvre les ensembles d'étanchéité qui ont été évalués pour utilisation en ensemble pression positive, mais ne procurent pas un système d'étanchéité pour l'ouverture (voir catégorie G). Ils ont été évalués selon les normes UBC-7-2-97, parties I et II.

